

Les vibrations

L'exposition aux vibrations peut entraîner des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. En fonction des activités réalisées dans l'entreprise, l'employeur doit donc **évaluer le risque "vibrations"**, éventuellement par des mesures, et retranscrire les résultats de cette évaluation dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

COMMENT SONT-ELLES GÉNÉRÉES ?

Aux membres supérieurs :

- Par l'utilisation de machines portatives ou guidées à la main tels que nettoyeur haute pression - visseuse - scie à chaîne - sécateur - débroussailluse - meuleuse - plaque vibrante - cloueur - perceur - piqueur...

Au corps entier :

- Par la conduite régulière d'un véhicule ou d'un engin de chantier, de transport ou de manutention : niveleuse - chargeuse sur pneus - tracteur - pelle - compacteur monobille ou tandem - semi-remorque - camion porteur - chariot gerbeur - transpalette - bus ...



EFFETS SUR LA SANTÉ

- Douleurs lombaires ou lombalgies, hernies discales (tableau des maladies professionnelles n°97), dégénérescence précoce de la colonne vertébrale, douleurs au niveau du cou et des épaules.
- Troubles de la circulation sanguine au niveau des mains (syndrome de Raynaud),
- Troubles neurologiques (picotement et engourdissement des doigts et des mains),
- Troubles musculosquelettiques (douleurs dans les mains et les bras avec baisse de force musculaire, ostéonécroses des os de la main, tendinites, canal carpien, etc...).
- Effets sur les **défibrillateurs ou pace maker** : une fiche avec le niveau d'exposition est à transmettre au cardiologue le cas échéant.

FACTEURS AGGRAVANTS LES PATHOLOGIES :

- Intensité, fréquence et durée de l'exposition
- Type de machine utilisée
- Répétition et force de maintien de la machine
- Position des bras
- Température (aggravation par le travail au froid)
- Age, force musculaire et état de santé général

VALEURS DÉCLENCHANT L'ACTION



0,5 m/s



2,5 m/s



1,15 m/s



5 m/s

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION JOURNALIÈRE

MESURES DE PRÉVENTION

- Choisir des équipements de travail et machines-outils appropriés, bien conçus et produisant le moins de vibrations possibles (poignées anti-vibratiles, système de compensation du balourd...).
- Entretien des sols, les voies de circulation sur le site du travail (éviter les nids de poule)
- Adapter la vitesse du véhicule à l'état des sols.
- Choisir des pneus adaptés au sol (préférer des pneus gonflés plutôt que pleins sur les chariots élévateurs).
 - Favoriser, si cela est possible, l'utilisation de matériels télécommandés ou filoguidés et l'utilisation des machines-outils suspendues
- Choisir des sièges dont la suspension est adaptée au type de véhicule, dont le réglage est facile d'utilisation et facilement accessible, et pneumatique de préférence (s'adapte au poids du conducteur).
- Assurer la maintenance régulière des engins/véhicules (suspensions, pneumatiques...) et des machines-outils (graissage, affûtage, remplacement de pièces usagées...)
- Organiser les horaires de travail en prévoyant une alternance des plages de travail avec et sans vibrations.
- Fournir aux travailleurs exposés des vêtements les maintenant à l'abri du froid et de l'humidité.
- Former les salariés à l'utilisation des équipements (ajustage du siège, adaptation de la vitesse), au port des EPI (gants antivibratoires, chaussures de sécurité avec absorbeurs de chocs réduisant la propagation des vibrations le long de la colonne vertébrale par ex.).

En savoir +

Pour évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations

► <http://www.inrs.fr/publications/outils/outils-vibrations.html>

Pour nous écrire, trouver votre centre médical ou accéder à toutes nos informations

sante-au-travail-68.fr

